Parcours VTT XCO du Mercou - Commune de Paulhac

Le stade VTT XCO du Mercou est **destiné à l'entraînement pour la pratique VTT XCO**. Il a été aménagé par l'association Loisirs Nature Paulhac avec l'accord de l'ONF et de la commune de Paulhac. Afin de garantir la sécurité de chacun et de préserver le site merci de respecter scrupuleusement les règles suivantes.

À partir d'ici, deux circuits sont possibles :

- Un circuit bleu de 4,4 km et 110 m de dénivelé positif (flèches bleues)
- Un circuit rouge de 5,7 km et 160 m de dénivelé positif (flèches rouge)

Les sections suivantes numérotées 1 à 6 sont **à sens unique et interdites aux piétons et aux cavaliers** : n°1 "L'arbre de Winterfell, n°2 "La Soulane", n°3 "Le Petit Poucet", n°4 "Le Mordor", n°5 "L'Artho Trick", n°6 "Côté Plomb Single".

VTT EXCLUSIVEMENT

RÈGLES IMPORTANTES :

- Conservez vos déchets, n'allumez pas de feu, ne jetez pas vos mégots.
- **Maîtrisez votre vitesse** et soyez prudents. Une reconnaissance des circuits est nécessaire afin d'appréhender les difficultés. Adaptez le choix de votre parcours en fonction de votre niveau.
- Le parcours du stade VTT présente volontairement des difficultés techniques (visibles en vert sur le plan) mais propose toujours un échappatoire. Si vous n'êtes pas en capacité de passer un obstacle ou une difficulté, descendez de vélo ou prenez l'échappatoire. Ne prenez pas de risques inutiles.
- En partenariat avec l'ONF, nous vous rappelons que la forêt est un milieu naturel en évolution qui peut présenter des risques (racines saillantes, chutes de branches, chutes d'arbres, exploitation forestière en cours) : merci de rester particulièrement prudent et vigilant face à ces risques.
- Merci de garder toujours à l'esprit que vous n'êtes pas les seuls usagers des chemins que vous empruntez sur les sections à double sens qui restent ouvertes aux piétons et aux cavaliers.
- Recommandation relative au stationnement : nous vous recommandons de stationner votre véhicule sur notre aire d'accueil situé route de Bressange (ancien stade de football).
- Vététistes, il est formellement interdit de sortir des sentiers balisés.
- Le stade VTT XCO n'est pas accessible au public dans les cas suivants : exploitation forestière en cours, chasse en cours, conditions météorologiques difficiles ou dangereuses (grand vent, chute de neige).
- IMPORTANT : Lorsque vous randonnez sur les chemins balisés par nos soins, **vous êtes sous votre seule, pleine et entière responsabilité**. L'association Loisirs Nature Paulhac, la mairie de Paulhac et l'Office National des Forêts se déchargent de toute responsabilité en cas d'accidents, de blessures ou de dommages matériels survenant sur ces parcours.

Sentier partagé : priorité aux piétons et cavaliers.

Chemin à double sens. Maîtrisez votre vitesse !

Attention passage avec une difficulté technique. Échappatoire possible

Traversée de zone pastorale : attention aux troupeaux.



Stade VTT-XCO du Mercou 5,5km ou 4,4km